**Documents à fournir en cas de changement de dirigeant (traduits, le cas échéant, en français)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Société dont le siège**  **est à l'étranger** | **Société dont le siège**  **est à Monaco** |
| Extrait Kbis original du Registre du Commerce et des Sociétés, datant de moins de trois mois | x |  |
| Extrait Ebis original du Registre du Commerce et de l’Industrie, datant de moins de trois mois |  | X |
| Copie, certifiée conforme, de la décision de l'organe administrant la société ayant désigné les nouveaux dirigeants en charge de la succursale en France, précisé l'étendue de leurs pouvoirs et les modalités de leur intervention (signature séparée ou conjointe à deux, avec ou sans faculté de substituer) ; à défaut, procuration donnée par le représentant légal du siège (ou par l'organe ayant le pouvoir d’engager la personne morale), qui devra justifier de ses propres pouvoirs | X | X |
| Pour les dirigeants de la succursale qui résident en France et qui ne sont pas ressortissants de l’Union Européenne, d’un autre État de l’Espace Économique Européen (Islande, Liechtenstein, Norvège), de Suisse, d'Andorre, de Monaco ou d'Algérie, copie d’un titre de séjour (carte de résident, carte de séjour pluriannuelle ou carte de séjour temporaire), en cours de validité, permettant l’exercice d’une activité commerciale | X | X |
| Procurations de niveau 1 et spécimen(s) de signature (formulaires Banque de France prévus à cet effet) | X | X |